



Attestation loyer

Par vardi

Bonjour

J'ai demandé au bailleur une attestation de loyer.

Il me demande de justifier ma demande, précisément quel organisme exige un tel document ?

En même temps, il a rédigé le document que j'ai demandé.

Je ne souhaite pas me justifier !

Qu'en pensez vous ?

Merci

Vardi

Par janus2

Bonjour,

Qu'entendez-vous par "attestation de loyer" ? Est-ce une quittance ?

Par vardi

Merci pour votre réponse

Non précisément je ne voulais pas de quittances mais plutôt cette attestation qui récapitule clairement sur 9 mois le paiement des loyers avec le montant, date d'entrée etc...

Par janus2

Les seuls documents qu'a obligation de vous fournir le bailleur (si vous en faites la demande) sont les quittances.

Par vardi

J'ai demandé à un précédent bailleur (6 ans de location) une attestation de loyer comme justificatif à présenter aux agences de location. Il a rédigé l'attestation en question. Je n'avais pas besoin de justificatif à l'époque.